

Orano - HCTISN Groupe de travail Transparence et secret

Réunion du 26/11/2020 : résumé de l'aide à la gestion de l'information

Afin d'aider les rédacteurs de documents/notes mis à disposition ou consultés par le public, le groupe a formalisé un guide d'aide à la rédaction de version communicable au public. Charge au rédacteur de retenir les critères pertinents qui s'appliquent à la nature de son document (note projet, documents réglementaires,,...)

En effet, un certain nombre d'informations sont à protéger dans la mesure où leur communication pourrait causer un préjudice relatif :

à la protection des installations et des matières :

- description détaillée des bâtiments : architecture générale, données de génie civil, identification et disposition des locaux, plans de niveaux, plans de zonage, principes de confinement (famille de ventilation),
- moyens d'accès aux locaux et à leurs dispositifs de protection (protection physique, incendie),
- données relatives aux utilités : production et distribution électrique, production et distribution des fluides (eau, air notamment), circuits de transfert
- localisation des matières TRICE (Toxique, Radioactive, Inflammable, Corrosive, Explosive),
- localisation des équipements sensibles, notamment EIP (schémas d'implantation)
- données relatives aux outils et systèmes de conduite des installations : schémas d'architecture, schémas d'instrumentation, schémas contrôle commande (hard et soft), redondances existantes, systèmes de supervision ;

à la propriété intellectuelle, qui prend en compte :

- le secret des procédés : procédés mis en œuvre, caractéristiques chimiques et radiologiques des solutions, moyens de transfert,
- les données détaillées des équipements : spécifications techniques, techniques de fabrication, design interne/externe, dimensions, nature des matériaux, caractéristiques thermodynamiques, paramètres de fonctionnement, exigences de performances, programmes et résultats des essais,
- le détail des analyses de sûreté : codes de calcul, calculs, résultats et marges associées,
- les données relatives à l'organisation de l'exploitation et à la conduite des installations,
- les activités de recherche et développement ;

aux informations économiques et financières :

- Informations qui ont trait à la situation économique et financière de l'entreprise ;

aux stratégies et relations commerciales :

- Informations sur les prix et les pratiques commerciales,
- Informations qui appartiennent aux clients,
- Informations sur le contenu des contrats commerciaux, qui peuvent nécessiter des accords intergouvernementaux ;

à la préservation de l'ordre public :

les autorités peuvent se prévaloir de la sécurité publique notamment pour prévenir des troubles à l'ordre public pour ne pas communiquer une information.